

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2024 à 20 H 30

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20 juin 2024.
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Onze) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents(tes) au moment du vote (Huit dont deux pouvoirs) :
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
M. Jacques PRAT (Pouvoir donné à M. Jean-Pierre MALSERT)
Mme Marion CHOFFEL
Mme Caroline MUSCELLA
M. Yves DELORME
Mme Martine BEGUE
M. Régis BABOIS
M. Jean-Marie DUPLAY

Secrétaire de séance : M. David LESUR

DELIBERATION n° 2024.032 : Plan de Mobilité : versement d'un fonds de concours à la commune de Sainte-Colombe

Madame Marine MATA Adjointe aux Finances et aux Ressources Humaines informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre du projet de Parc Public, la commune aménage un cheminement piétonnier en bordure de la RD 386, qui fera la liaison avec la rue de Petits Jardins, pour un montant de travaux de 127 533 € HT.

Compte tenu des co-financements escomptés et dans le cadre de sa politique en faveur des cheminements doux, Vienne Condrieu Agglomération peut attribuer un fonds de concours de 6 412 €.

Il est proposé d'approuver ce fonds de concours et d'autoriser Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches liées à ce dispositif et notamment la signature de la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5-VI,

Vu le projet de convention,

Vu la délibération n°23-40 du Conseil Communautaire du 31 janvier 2023 approuvant les principes d'attribution de fonds de concours dans le cadre du PDM,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement au titre du Plan de Mobilité d'un fonds de concours de Vienne Condrieu Agglomération d'un montant de 6 412 € à la commune de Sainte Colomb pour

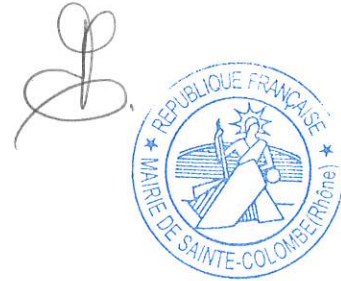
l'aménagement d'un cheminement piétonnier en bordure de la RD
de Petits Jardins via un nouveau parc

Envoyé en préfecture le 30/06/2024
Reçu en préfecture le 30/06/2024
Publié le
ID : 069-216901892-20240627-2024_0032-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer avec l'Agglomération tout document afférent à la présente délibération, et notamment la convention d'attribution du fonds de concours.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 27 juin 2024

Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 30/06/2024
Affiché le : 30/06/2024